

Les subsides

Je voudrais demander aussi pourquoi il y a tant de négativisme aujourd'hui en rapport avec nos négociations avec les États-Unis alors qu'on a accès à un marché de 240 millions de personnes.

Il y aurait lieu de penser, monsieur le Président, que le Pacte de l'automobile a été rentable pour le pays, alors la même chose peut s'appliquer aujourd'hui. Je demanderais aux libéraux d'être un peu plus justes dans leurs remarques et beaucoup moins particuliers.

[Traduction]

M. Tobin: Monsieur le Président, le député a soulevé trois ou quatre questions. Vers la fin, il s'est demandé pourquoi tout cette vague de négativisme aujourd'hui. Eh bien il y a de quoi. Faire sonner l'alarme quand la maison brûle n'a rien de négatif, au contraire.

Le député me décoit. Avec le temps son attitude va peut-être changer. Qu'un député du Parlement canadien, et non pas d'une assemblée législative comme celle du Québec, de Terre-Neuve ou de l'Alberta, demande à un représentant de Terre-Neuve pourquoi il s'intéresse à l'ouest du Canada nous laisse songeur. Comment un député fédéral peut-il poser pareille question? En effet, il siège au Parlement canadien. S'il ne se sent pas aussi à l'aise ici au Parlement et en Ontario qu'au Québec, et s'il ne se sent pas aussi bienvenu dans ma belle circonscription de Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe que dans celle de Skeena ou à Vancouver, il ferait mieux de rentrer chez lui et de se demander pourquoi il a décidé de se porter candidat à un siège de député au Parlement du Canada.

Pourquoi est-ce que je m'intéresse à la question? Parce que je suis un Canadien de Terre-Neuve. Les habitants de la Colombie-Britannique sont mes compatriotes canadiens, et j'y suis allé. Je suis allé à Prince George. Je suis allé à Prince Rupert et à Vancouver. J'ai entendu les récits des habitants de ces coins du pays. J'ai parlé hier avec un de mes très bons amis qui habite à Smithers. C'est un gars avec qui j'ai grandi et qui vivait autrefois à Terre-Neuve, mais il est maintenant établi en Colombie-Britannique. Cette province a toute sa loyauté car il y gagne sa vie. Il est inquiet. Voilà pourquoi je pose ici des questions. Je ne considère pas la Chambre comme une assemblée réunissant les représentants d'une foule de royaumes féodaux. Nous sommes tous des Canadiens réunis ici, n'est-ce pas?

Le député demande pourquoi nous n'avons pas réglé le problème en 1983. Là encore, le député montre qu'il a besoin de passer encore plusieurs jours à la Chambre. Nous avons obtenu gain de cause en 1983. L'affaire était réglée. Pour une raison ou une autre, durant le mandat du gouvernement actuel, les Américains ont décidé qu'il fallait nous faire passer en jugement une seconde fois, ce qui ne s'est jamais vu. Le député le saurait s'il avait étudié le dossier.

Le député demande pourquoi je n'ai pas parlé du voyage du premier ministre au Japon. L'ex-ministre de l'Expansion industrielle régionale connaissait malheureusement de grandes difficultés pendant le voyage du premier ministre au Japon. Je me demande si les gens savent que le premier ministre s'y trouvait. Nous étions plutôt occupés à discuter du grand problème des conflits d'intérêts. J'aurais préféré parler de sa visite au Japon, et cela aurait particulièrement fait l'affaire du premier ministre, mais malheureusement l'un des ministres du gouvernement nous a fourni un sujet de débat beaucoup plus intéressant pendant cette période.

Le président suppléant (M. Paproski): J'espère que le député va accepter de répondre à une dernière question de la part du député de Carleton—Charlotte (M. McCain).

M. McCain: Monsieur le Président, je pose au député de Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe (M. Tobin) la question suivante: comment se fait-il que le gouvernement se retrouve dans l'impossibilité d'obtenir une compensation contre des lois ou des décisions découlant d'un processus quasi-judiciaire par lesquelles les États-Unis frappent d'un droit supplémentaire les importations de produits canadiens? Comment en sommes-nous venus là? Le député peut-il répondre à cette question dans les dernières secondes du débat de ce matin?

M. Tobin: Monsieur le Président, comme d'habitude, le député de Carleton—Charlotte (M. McCain) est allé au coeur du sujet. Il a posé une question très intelligente et utile. Il a demandé comment il se fait qu'on ne prévoit pas de compensation pour un tarif injuste. C'est ce qu'il a demandé en réalité; si le tarif était équitable et raisonnable, nous n'aurions pas de quoi nous plaindre. Cependant, le tarif est inéquitable, injustifié et déraisonnable. Pourquoi n'y a-t-il pas de compensation dans ce cas? J'affirme au député que si le gouvernement du Canada avait bien fait comprendre aux Américains qu'ils ne pouvaient pas penser avoir toujours le bénéfice du doute lorsqu'ils prennent de telles mesures régressives et qu'ils punissent...

M. McCain: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Le député ne répond pas à ma question dans l'esprit où je l'ai posée. Nous fonctionnons dans le cadre...

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette d'interrompre le député, mais cela tient du débat.

Avant de quitter le fauteuil à 13 heures, je tiens à signaler que la période réservée aux questions et aux observations est maintenant terminée. Quand le débat reprendra cet après-midi, j'accorderai la parole au député de Timmins—Chapleau (M. Gervais).

Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)